



Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara

Reference: 2011/862/IOR/GB/SA

Date: 20 janvier 2011

Excellence,

Je souhaite par la présente accuser réception de votre lettre en date du 14 décembre 2010 (NR 0039-PR) dont l'objet est la confirmation de la déclaration de reconnaissance de la compétence de la Cour en date du 18 avril 2003 déposée par la République de Côte d'Ivoire.

A toutes fins utiles, je souhaiterais vous informer qu'aucune détermination judiciaire n'a été effectuée quant à la caducité de ladite Déclaration.

Pour toute question à ce sujet ainsi que pour toute demande d'informations supplémentaires, veuillez prendre contact soit avec M. Giovanni Bassu, conseiller spécial pour les relations extérieures et la coopération, par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au +31 70 [REDACTED], soit avec Mme Anne-Aurore Bertrand, conseiller en coopération, par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au +31 70 [REDACTED]

Je saisis cette occasion pour vous adresser, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Silvana Arbia

Greffier de la Cour pénale internationale